



Département des ressources numériques

Décision n° 2025 - 486

Objet : Convention de mise à disposition des données d'abonnés des bibliothèques des 24 communes à Nantes Métropole

Réf. : 8.9.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 16.1. a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention à l'exception des conventions visées dans d'autres dispositions de ladite délibération, si la convention est sans effet financier pour Nantes Métropole,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que la Direction de la Géographie et de l'Observation réalise régulièrement pour les directions métiers des géolocalisations et géotraitements de leurs données ;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention avec les 24 communes du territoire de Nantes Métropole en vue d'une mise à disposition de leurs données sur leurs abonnés des bibliothèques municipales pour finaliser une étude de l'AURAN sur la lecture publique du territoire et le maillage territorial ;

Décide

Article 1. De conclure une convention ayant pour objet la mise à disposition des données des abonnés des bibliothèques municipales avec les 24 communes pour un unique échange.

Article 2. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20250618-2025_486DEC-AU
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Article 3. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 18/06/2025

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Franckie Trichet



mis en ligne le :

25 JUIN 2025